

Règlement intérieur La Muse du Monde Salle Omicrone 2018-2019

Article 1 – Inscription

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Le présent règlement est révisable tous les ans. Les tarifs des cours sont établis annuellement.

Article 2 – Admissibilité et admission à La Muse du Monde

L'inscription de l'élève est soumise à son admission préalable.

L'admission se fait sur avis de l'équipe pédagogique et dans la limite des places disponibles.

Le nombre de place étant limité, le professeur se réserve le droit d'auditionner les élèves pour l'admission finale.

Les élèves prioritaires sont les élèves suivant le cursus complet d'un niveau (double discipline : contemporain-moderne/classique). Une lettre de motivation rédigée par l'élève est demandée pour chaque candidature : attentes de l'élève ; vision ; engagement ; adéquation du projet de l'élève par rapport à celui de l'école...

Article 3 – Inscription à La Muse du Monde

Les cours sont dispensés sur 34 semaines d'août à juin hors vacances scolaires de l'académie de La Réunion. Afin de valider l'inscription, les pièces suivantes sont exigées :

- une photo d'identité de l'élève.
- la fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur).
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse. Lors de cette visite médicale, s'assurer que la vaccination antitétanique est à jour.
- une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève (ex : assurance extrascolaire, contrat MAIF-praxis, etc.).
- le versement du montant des cours ainsi que des frais d'inscription.
- 2 enveloppes timbrées.

Article 4 – Versement du montant des cours

Pour la tarification de l'année en cours, se référer au règlement des études.

Tous les cours sont intégralement à la charge des familles et payables d'avance lors de l'inscription. Tous les règlements doivent être rédigés à l'ordre de La Muse du Monde.

Pour les cours collectifs, deux formules sont proposées:

- Le « ticket » pour les cours à l'unité, non remboursable.
- Les cours au « forfait annuel » :

Toute année commencée est due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois, dans certains cas (maladies, classe de découverte scolaire...), en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées. Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de trente kilomètres, raisons professionnelles ou médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs ou certificats médicaux, à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de ces justificatifs.

Deux solutions de paiement sont possibles :

- o Le paiement intégral du forfait lors de l'inscription.
- o Le paiement en établissant plusieurs chèques de somme équivalente (au maximum trois chèques), rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier remis lors de l'inscription. Ce paiement échelonné

peut également être effectué sous forme de prélèvements ou virements bancaires.

Pour les cours particuliers, le paiement doit être fait à chaque cours. Les cours non annulés au moins 48 heures à l'avance restent dus.

Article 5 – Accès à l'école

Les locaux de l'école se situent au sein de la technopole de Saint-Denis, au 11 chemin Grand Canal (Sainte-Clotilde), au rez-de-chaussée des locaux du groupe Omicron.

Pendant toute la durée de leur présence dans l'école, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de **respecter les consignes de sécurité et d'hygiène** applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble du site dont entre autres l'interdiction formelle de fumer, y compris à l'extérieur des bâtiments, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

Les parents ont seulement accès à l'entrée sauf autorisation préalable exceptionnelle.

L'accès aux sanitaires du rez-de-chaussée et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. L'accès aux vestiaires, douche et cafétariat situés au 2^e étage est exclusivement réservé aux élèves des niveaux 2/3, 3/4 et aux adultes.

Les élèves des niveaux Initiation et 1/2 n'ayant pas accès aux vestiaires du 2^e étage, il leur est donc demandé de se rendre directement dans le studio de danse en tenue à leur arrivée.

Les accès aux ascenseurs du bâtiment sont strictement interdits.

Article 6 – Consignes pendant les cours

Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de présence dans l'école.

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, La Muse du Monde ne pourra être tenue responsable.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « portes ouvertes ». De même les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès de l'équipe pédagogique.

Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive des élèves concernés.

Les familles pourront rencontrer le professeur sur rendez-vous en dehors des cours.

Article 7 – Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail dans l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur notera systématiquement en début de cours ou répétition les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur. Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et de leur présence dans le vestiaire. Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Article 8 – Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus et un message sera affiché sur la porte extérieure du studio de danse. Il appartient aux parents et accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Article 9 – Tenue réglementaire obligatoire

Les élèves devront porter la tenue imposée obligatoire. Une commande globale sera faite en septembre par l'école. -
Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire ou coiffé correctement. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

Article 10 – Spectacles, représentations et répétitions

La Muse du Monde organisera régulièrement des prestations chorégraphiques. Les élèves y participant, ou leurs parents pour les mineurs, **s'engagent à respecter le planning des répétitions** ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, essayages, déplacements, hébergements...

Pour chaque spectacle, il pourra y avoir une ou plusieurs représentations et répétitions générales publiques.

Dans le cas où les représentations seraient payantes, les familles d'élèves ne peuvent prétendre à la gratuité de ceux-ci.

Les élèves ne sont pas rémunérés.

Article 11 – Stages

Des stages de danse pourront être organisés pendant les périodes de vacances scolaires. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 12 – Concours, préparations à des examens

(épreuves du bac, conservatoires, école de l'Opéra, EAT...)

L'objet des cours collectifs n'est pas de préparer les élèves à ces épreuves. Par conséquent, l'élève devra s'y préparer en coaching. Pour ce faire, la famille pourra prendre contact avec le professeur (cette prestation fera l'objet d'une tarification particulière).

Pour les élèves désirant passer le concours de la fédération de danse, le stage de janvier est obligatoire. Seuls les élèves pilotes peuvent préparer le concours.

Article 13 – Compagnie La Muse du Monde

L'entrée dans la compagnie La Muse du Monde est soumise à une audition préalable ouverte à tous les élèves de l'école qui pratiquent le cursus complet (deux cours par semaine dans les deux disciplines). Cette audition a lieu tous les ans.

Chaque élève (et représentant légal pour les élèves mineurs) admis à l'audition doit, pour valider son entrée, signer une convention qui rappelle les points suivants :

- être membre de la compagnie est un **engagement** nécessitant de la part de l'élève une **motivation** et une **assiduité** exemplaires.
- ainsi, sauf cas de force majeure, l'élève membre de la compagnie doit être présent à tous les ateliers, résidences, répétitions, filages et représentations pour lesquels la compagnie sera sollicitée tout au long de l'année.

Article 14 – Droit à l'image

La Muse du Monde se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit. Ces images ne pourront en aucun cas être détournées ou dénaturées de leur contexte, par un montage ou tout autre procédé.

Par ailleurs, La Muse du Monde souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

Article 15 – Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

MAJ : 11/05/2018